

SEANCE DU 20 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars 2023 à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maixent de Beigné se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme TRANCHET Myriam, MM GIRARD Régis, BONNET Laurent, LAFONTAINE Gilles, Mme BERTALOT Sylvaine, MM ROYER Patrice, BAILLY Hugo, BERNARD Gaël, MARAIS Julien, CHATELLIER Mickaël, formant l'ensemble des membres en exercice, le Conseil étant composé de 11 membres

Excusé : Mme MUDET Anne

Mme BERTALOT Sylvaine a été élue secrétaire de séance.

➤ Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal du 19 janvier 2023

Aucune remarque n'étant formulée, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

1 - Présentation d'un projet de Rallython

Mr Lavoie et Mr Cogne envisagent d'organiser une course de voitures rallye pour le téléthon 2023. Mr Lavoie vient faire une présentation de ce projet, envisagé le dernier week-end de novembre, devant le Conseil. Avant la poursuite de ce projet, il est nécessaire qu'ils obtiennent l'accord de la municipalité.

Le « Rallython » doit respecter la réglementation de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA). Un dossier administratif devra être rédigé, envoyé, contrôlé et validé par la Préfecture des Deux-Sèvres

Pour cette manifestation, les démarches administratives et l'organisation matérielle seront assurées par Mr Lavoie et Mr Cogne en collaboration avec l'association Inter-Société de la commune de Saint-Maixent de Beigné.

Après discussion, la délibération du Conseil Municipal :

- Valide le projet avec 8 voix pour et 2 abstentions

2 - Avenant au contrat de travail de Mme COUSSOT

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de travail avec Mme COUSSOT pour l'entretien des bâtiments est actuellement de 4 h par semaine.

Suite à l'entretien annuel du 17 janvier 2023, Mme COUSSOT fait remarquer qu'elle n'effectue pas ses heures hebdomadaires. D'un commun accord il est décidé de réduire son temps de travail hebdomadaire à 3h pour l'entretien de tous les bâtiments communaux.

3 - Contrat JVS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'au 1^{er} janvier 2024, la commune doit transposer la comptabilité à la nomenclature M57. Pour cela, il est nécessaire de remettre à jour le logiciel informatique que la commune a souscrit avec la société JVS.

Le coût actuel de l'abonnement (Horizon Cloud) est de 3136,80 € TTC et sera à partir du 1^{er} janvier 2024 de 3562,25 € TTC pour l'offre Horizon Villages Infinity.

Ce nouveau contrat sera établi pour 3 ans avec la société JVS.

Après discussion, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité :

- De souscrire au contrat Horizon Villages Infinity
- Et charge Mme le Maire à effectuer toutes les démarches administratives.

4 - Droit de préemption urbain

Mme le Maire rappelle au Conseil la délégation donnée lors du Conseil Municipal du 5 Novembre 2020 pour les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.

La commune renonce à son droit de préemption pour les déclarations d'intention d'aliéner, reçu des notaires, pour les terrains suivants :

- Parcelles C 0211, C 0942, C 0945 au 26 rue de la Chevalerie
- Parcelles A 0253, A 0255, A 0256, A 0257 18 au route de la Bazinière

5- Eglise

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise SARL MURAT est intervenue sur la toiture de l'église pour procéder au rebouchage des principales gouttières.

Suite à son intervention, il nous signale une dégradation avancée de plusieurs éléments de charpente et préconise pour des raisons de sécurité de procéder à la fermeture de l'édifice.

D'autre part, suite à ces éléments, il est nécessaire de modifier le plan de financement prévisionnel de la réfection de la toiture et charpente de l'église, en vue de l'obtention d'une subvention DETR.

Le nouveau plan de financement se décline de la manière suivante :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux de couverture et charpente	168 286,12 €	DETR 40 %	74 426 €
BET structure	8 365 €	Fonds de solidarité du Département	20 000 €
Frais Appels d'offres	1 000 €	Autofinancement	11 640,12 €
Maîtrise d'œuvre	8 415 €	Emprunt	80 000 €
TOTAL	186 066,12 €	TOTAL	186 066,12 €

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Mme le Maire à prendre un arrêté de fermeture de l'église
- Valide le nouveau plan de financement prévisionnel
- Charge Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6- Chantier voirie communautaire

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de l'enveloppe pour le chantier voirie Communautaire se chiffre à 9970,81 € TTC pour 300 m de travaux.

Le montant du devis, pour les travaux route de la Bruyère s'élève à 11 091,38 € TTC. Le reste à charge sera financé par le budget communal.

7- Service intérim CDG

Mme le maire informe le Conseil Municipal que la commune adhère au service intérim du CDG depuis le 13 février 2012. Ce service permet la mise à disposition des collectivités des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leur personnel lors de période de maladie ou de surcroît d'activité.

Le CDG vient de nous notifier qu'à compter du 1^{er} janvier 2023 ses frais de gestion passent de 4 à 4,5% des salaires bruts du personnel intérimaire. Il est demandé d'autoriser Mme le Maire a signé l'avenant correspondant.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Charge Mme le Maire à signer l'avenant au contrat avec le service intérimaire du CDG.

8- Mise en place des prélèvements pour les loyers

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la collectivité émet chaque année un certain nombre de factures qui font l'objet d'un encaissement auprès des services du Trésor Public.

Pour offrir de nouveaux services aux usagers des services de la collectivité, il est proposé d'envisager de proposer un mode de paiement automatisé : le prélèvement automatique pour tous les produits de la commune. Il permet pour l'usager de ne plus utiliser de chèques ou du numéraire et pour la collectivité de sécuriser et d'accélérer l'encaissement des produits locaux.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la mise en place du prélèvement automatique comme nouveau moyen de paiement à compter du 1^{er} mars 2023.

9- Questions diverses

- Le locataire de l'appartement n° 4 situé au 30 Grand' Rue a adressé son préavis de départ pour le 15 mars 2023. Mme le Maire informe qu'elle fera le nécessaire pour remettre une annonce en ligne afin de relouer cet appartement dans les plus brefs délais.
- Suite à la demande d'aide dans le cadre du CCAS, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à délivrer pour Mr X un bon d'achat d'une valeur de 100 € pour des denrées alimentaires ou du carburant, à valoir auprès du Super U de Coulonges sur l'Autize.
- La réunion pour CCID est fixée au 20 mars 2023 à 19h.
- Prochaine réunion de la commission finances le 13 mars à 19h.
- Prochain CM le 23 mars à 20h 30.

N'ayant plus rien à délibérer, la séance est levée à 22h15.

Suivent les signatures,